



## Validité avoirs commerciaux

Par **Alumel**, le **02/09/2009** à **17:05**

Bonjour,rnrnrnJ'ai reçu de ma famille pour la naissance de mon fils plusieurs bon cadeau d'une grande chaine d'article pour bébé. Bon cadeau qui ne comporte pas de date de validité (j'en ai encore en ma possession).rnLors de mon dernier passage dans un de leur magasin, la valeur totale de mes achats étant bien inférieure à mon bon cadeau, la vendeuse a établi un avoir couvrant la différence des duex et me l'a remis.rnAujourd'hui, elle refuse de prendre en compte ce même avoir car il comporte une date de validité dépassée.rnrnAi-je un quelconque recours? Ne sont-ils pas dans l'obligation de me fournir un article de la valeur de l'argent encaissé?rnrnMerci à vous